

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2016 - ANNONCE DE VERSEMENT

Date limite de versement : 1er mars 2017

### RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Raison sociale : .....

**Nom et Prénom du référent pour la taxe d'apprentissage :** .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville.....

Téléphone..... Télécopie.....

Code NAF/APE ..... N° Siret .....

### **VERSEMENT** \_\_\_\_\_

Je demande à l'organisme collecteur suivant :

.....

.....

de verser par virement à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de l'Université du Littoral Côte d'Opale la somme de ..... Euros pour l'Ecole d'Ingénieur du Littoral (**n° habilitation : 73 Z 10**) ou envoyer le chèque à Monsieur Le Directeur de l'EIL Côte d'Opale :

.....Euros catégorie **B**, correspondant aux niveaux I et II (bac+3 au doctorat)

.....subvention en matériel ou subvention en « nature »

L'École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale forme en 5 ans des ingénieurs spécialisés en :

.....Génie Industriel (Longuenesse)

.....Informatique (Calais)

**Votre contact :** Secrétariat Taxe d'Apprentissage, 50 rue Ferdinand Buisson, B.P. 30613, 62228, Calais Cedex ou  
fax : 03 21 17 10 03 ou [taxe-app@eilco-ulco.fr](mailto:taxe-app@eilco-ulco.fr)

## **TAXE D'APPRENTISSAGE - NOTICE PRATIQUE**

L'EIL Côte d'Opale est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage.

Si vous souhaitez nous verser tout ou une partie de cette taxe, vous devez impérativement le faire par l'intermédiaire d'un organisme collecteur. Vous devez également lui préciser que l'EIL Côte d'Opale en est bénéficiaire.

Il vous est rappelé que l'EIL Côte d'Opale peut bénéficier de la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie B.

Pour mieux connaître l'offre de l'EIL Côte d'Opale, un descriptif des formations de l'école est disponible sur le site :

[www.ilco-ulco.fr](http://www.ilco-ulco.fr)

Pour toute information réglementaire :

- Réglementation en vigueur, Préfecture<sup>1</sup>
- Organismes collecteurs (OCTA) : AGEFA PME, AGEFA PME,...etc.
- Chambres de Commerce et d'Industrie : C.R.C.I NORD PAS DE CALAIS...etc.

### **Hors quota ou barème**

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous avez la libre affectation. L'Ecole d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale (EILCO) est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage dans la catégorie B.

En nous affectant votre taxe d'apprentissage, vous contribuerez à nos actions de développement de services aux entreprises (projets communs de recherche), au renforcement de nos partenariats internationaux et à l'acquisition des équipements de pointe à destination de nos élèves.

Vous préciserez à votre organisme collecteur que le règlement doit être fait à l'ordre de Ecole d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale et adressé à :

**Monsieur Le Directeur Mohammed BENJELLOUN**  
**Direction Générale de l'Ecole d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale**  
**50 Rue Ferdinand Buisson – BP 30613**  
**62228 CALAIS CEDEX**

**IMPORTANT** : Indiquer toujours **Ecole d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale** en tant qu'établissement destinataire sur vos bordereaux pour être sûr que votre taxe nous parvienne

Tél : 03 21 17 10 23 / 03 21 38 85 19 – [taxe-app@eilco-ulco.fr](mailto:taxe-app@eilco-ulco.fr)

<sup>1</sup> <http://www.nord.pref.gouv.fr/Annonces-avis/Taxe-d-apprentissage/%28language%29/fre-FR>